

AR PREFECTURE

006-210601050-20180213-2018_02-DE
Regu le 12/03/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/02

DATE DE CONVOCATION

06 février 2018

DATE D'AFFICHAGE

06 février 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25

OBJET :

**CESSION DE
TERRAIN ENTRE LA
COMMUNE DE
ROQUEFORT-LES-
PINS ET LE SDIS 06**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit

Le 13 février à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 février 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL			M.VACCANI
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD	+		
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE	+		
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI	+		
MR. GRIMONT			M.POTTIER
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME.VENTRE
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			M.DUPERET-TOUMIEU

Secrétaire de séance : Mme Sandrine PIRONE

Monsieur DUPERET TOUMIEU, Premier adjoint, expose :

En vertu de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, la gestion des sapeurs-pompiers communaux ainsi que les biens affectés au service ont été transférés au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS). Une convention de transfert avait été signée le 20 novembre 2001 afin de permettre le transfert des personnels et des biens au SDIS. Le Centre d'Incendie et de Secours situé route de Valbonne avait été ainsi transféré.

Aujourd'hui, le Centre d'Incendie et de Secours de la commune de Roquefort Les Pins n'est plus adapté au nombre d'interventions. En conséquence, la commune envisage la cession d'un terrain au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes situé dans la ZAC "les Hauts de Roquefort », Route Départementale n° 2085. Le positionnement stratégique de cette parcelle sur un axe routier à forte fréquentation, facilitera la distribution des secours.

Le terrain identifié est cadastré section CZ N°57 pour une superficie de 4 647 m².

L'avis du service des domaines rendu en date du 22/12/2017 a permis de déterminer la valeur vénale de ce terrain à 370 000,00 €.

Au regard, d'une part, de l'intérêt général du projet de construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours et de l'avantage que procurera cette localisation aux habitants de la commune, et d'autre part de la contrepartie très suffisante que cela représente pour la commune, il est proposé de céder ce terrain à titre gratuit.

En outre, le Centre d'Incendie et de Secours actuel sera restitué à la commune une fois le nouveau centre construit.

Dans le cas où le projet ne se réaliserait pas pour des raisons indépendantes de la commune, le SDIS devra rétrocéder le terrain au profit de la commune dans un délai de 5 ans après la date de signature de l'acte de cession.

La commission gestion du 30/01/2018 a approuvé la cession.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la cession à titre gratuit de cette parcelle cadastrée section CZ N°57 au bénéfice du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes suivant les conditions sus évoquées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession.

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 13 février 2018



Michel Rossi

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins